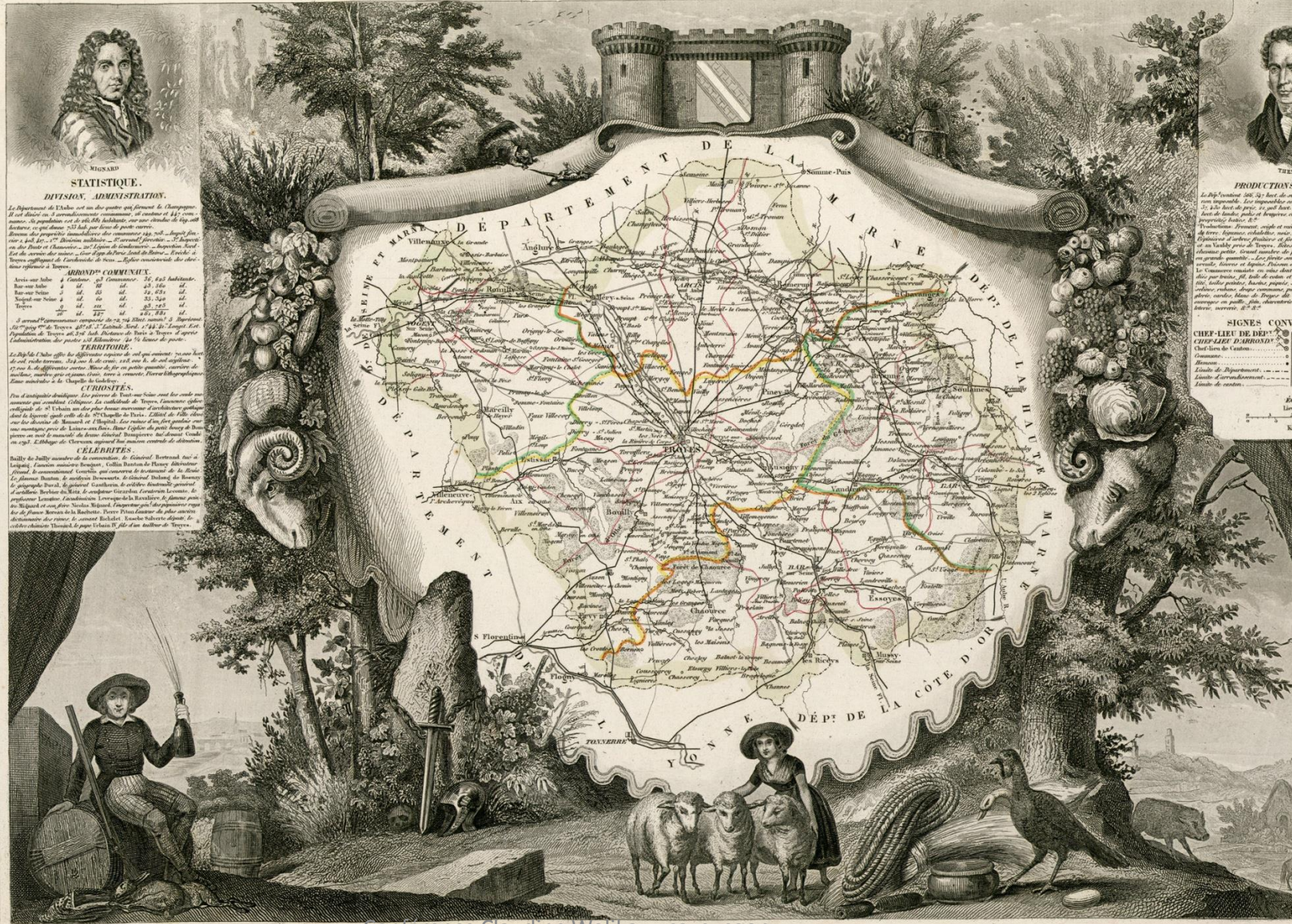


Le vignoble auboisi 1890- 1939





LIGUE DE DÉFENSE DES VIGNERONS DE L'AUBE

APPEL AUX POPULATIONS

Pris entre la force décisive des Aubois et la violence calculée des Marnais, le Gouvernement va-t-il encore fausser, au profit des derniers, les balances de sa Justice?

Le Comité Central de la Ligue de Défense ayant en mains l'intérêt des vignerons, fait appel au bon cœur des populations agricoles, industrielles et commerciales du département. Il les prie instamment d'unir leurs efforts aux siens afin d'empêcher la Marne repue et forte — de la faiblesse du pouvoir surtout — d'étrangler l'Aube famélique, dont l'attitude noble et digne fait l'admiration de la France entière.

Des journaux, complaisants par devoir, cherchent à lancer plusieurs combinaisons inacceptables. Au nom d'une organisation mort-née, on a tendu à plusieurs camarades le piège du « Champagne de l'Aube ».

On a, dans le même ordre d'idées, assuré témérairement au Ministre que nos Vignerons se contenteraient au minimum de cette appellation spéciale.

Il est facile de sentir que l'on cherche à créer, PAR ORDRE, le courant d'opinion qui permettra à celui qui a dit que : « La délimitation de la Marne est faite et bien faite » de confirmer son dire par un acte de spoliation mitigée.

Etant donné que les vins des régions de l'Ile-de-France et de la Picardie comprises dans la Champagne délimitée ont droit à l'appellation : Champagne; est-il admissible que les vins des coteaux situés au cœur même de la vraie Champagne — les Vins de l'Aube — égaux en qualité aux crus moyens de la Marne et supérieurs à ceux de l'Aisne, aient leur valeur intrinsèque réduite par l'appellation préjudiciable de « Basse Champagne » ou de « Champagne de l'Aube ».

Nous ne tolérerons jamais l'iniquité qui se prépare. Vous ne la tolérerez pas davantage.

Que, dans l'avenir, les vins champagnisés dans l'Aisne, la Marne et l'Aube portent le nom du fabricant et celui du département où ils ont été fabriqués, rien de plus juste. Quant à accepter pour les produits d'une même Champagne deux appellations différentes, c'est impossible.

Les populations de l'Aube, unies dans un élan de solidarité admirable, n'admettront jamais que les intérêts des Vignerons du département soient lésés en quoi que ce soit.

Tant pis pour l'appétit des potentats du Champagne, qui, à la faveur d'une délimitation restreinte, ont rêvé de dévorer leurs confrères moins fortunés d'abord, et, finalement, les vignerons de la Marne eux-mêmes, en train de tirer les marrons du feu pour eux.

Le Comité Central adresse ses remerciements au Maire, aux Conseillers municipaux, aux habitants de la Commune et aux Comités locaux d'exécution. Il prie les premiers — en vertu de l'engagement solennel PRIS DIMANCHE par les parlementaires de l'Aube, devant dix mille Vignerons réunis à Bar-sur-Aube — de démissionner collectivement (si ce n'est fait déjà), de cesser d'assurer tous les services et d'inviter, le cas échéant, votre Conseiller général et vos Conseillers d'arrondissement à démissionner également.

Le Comité Central regrette sincèrement que l'attitude hostile du Pouvoir envers nos vignerons, sollicitant, avec le droit à la vie qu'on leur a pris, la justice qui leur est due, l'ait mis dans l'obligation d'user des moyens illégaux recommandés à l'occasion de la délimitation du Bordelais par M. Monis lui-même.

Il demande surtout au chef du Gouvernement, dans l'intérêt supérieur de la République, de sauver du naufrage des milliers de braves gens en quête de pain et de JUSTICE.

LE COMITÉ CENTRAL DE BAR-SUR-AUBE.

Bar-sur-Aube — 1907. 4. 12.0005 et ses fils



LES CHAMPENOIS DE L'AUBE CONTRE LES CHAMPENOIS DE LA MARNE
*L'effigie du Président du Conseil est invectivée
avant d'être jetée au brasier des feuilles de contributions incendiées ND Phot.*





